

A l'échelle de la France, des « zones vulnérables » ont été définies dans lesquelles la pression azotée ne doit pas excéder 170 kg N / ha de SAU.

La Bretagne est classée intégralement en zone vulnérable.

A l'échelle de la Bretagne, d'autres zones sensibles sont définies : les bassins versants contentieux, bassins versants algues vertes, zones d'actions renforcées...

La commune de SAINT-CONNAN sur laquelle est implantée l'EARL TOUZE Yves est classée en zone d'actions renforcées.

Le tableau ci-après nous présente les mesures présentées dans le 6^e programme d'actions directive nitrates et les applications au sein de l'exploitation de l'EARL TOUZE Yves.

Principes 6 ^e programme	Application sur l'exploitation de l'EARL TOUZE Yves
Gestion raisonnée de la fertilisation azotée	Réalisation d'un plan prévisionnel de fumure, d'un cahier d'enregistrement des pratiques et de la déclaration de flux d'azote tous les ans
Limitation des quantités d'azote pouvant être épandues	Respect du plafond de 170 kg N / ha de SAU, export de l'excédent de fumier hors zones d'excédent structurel
Calendrier d'interdictions d'épandages	Respect des dates d'interdiction d'épandage afin d'éviter toute pollution
Stockage des effluents d'élevage	Stockage des fientes dans deux hangars d'une surface totale de 661 m ²
Conditions d'épandage	Bon sens dans la réalisation des épandages (pas sur sols détrempés, inondés, pris par le gel...), respect des distances d'interdiction d'épandage avec les zones sensibles (tiers, cours d'eau...)
Gestion du pâturage	Non concerné
Couverture des sols et gestion adaptée des terres	Sols constamment implantées en culture ou en prairie, préservation des zones humides existantes, maintien des bandes enherbées de 10 m de large le long des cours d'eau...

Tableau 26 : application des principes du 6^e programme d'actions régional directive nitrates pour l'EARL TOUZE Yves

8. Plans

8.1-Plan 1/25000e Situation de l'élevage dans son environnement

8.2-Vue en plan du V1 et V3

8.3-Vue en plan du STO 61

8.4-Vue en plan du STO 62

8.5-Vues en coupe du V1 et V2

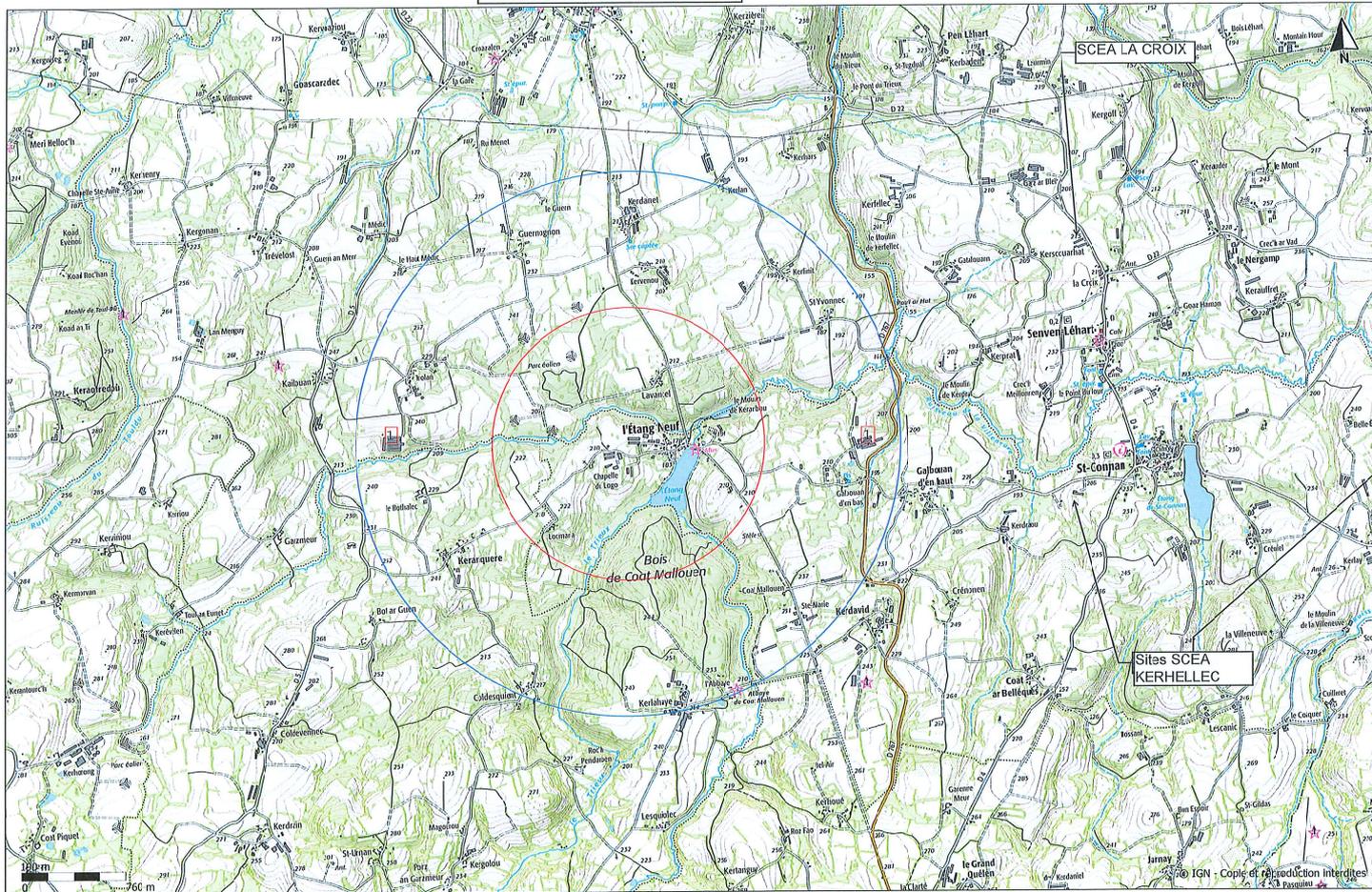
8.6- Vue aérienne des évolutions avant et après projet

8.7-Plan de circulation et des zones à risques

Rayon 1000 mètres
Rayon 2000 mètres

l- Elevages de d'autres agriculteurs

Sites société gérée par Mr TOUZE

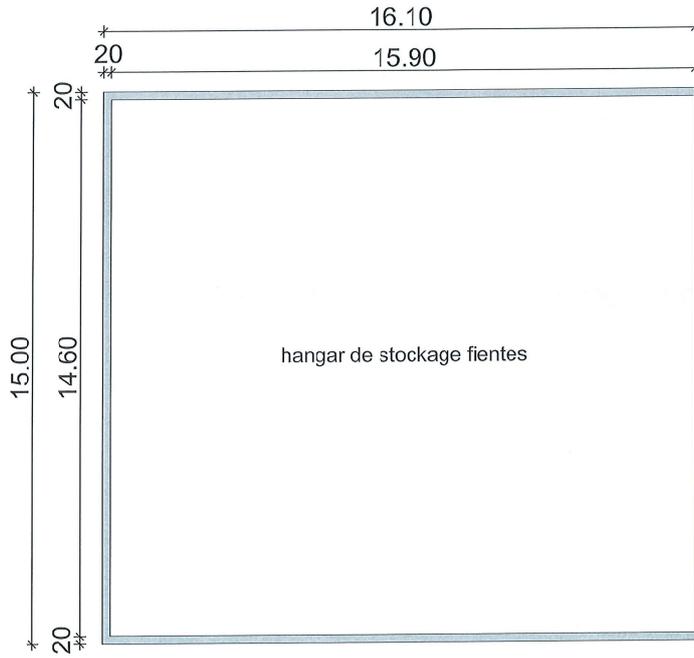


SCEA LA CROIX

Sites SCEA
KERHELLEC

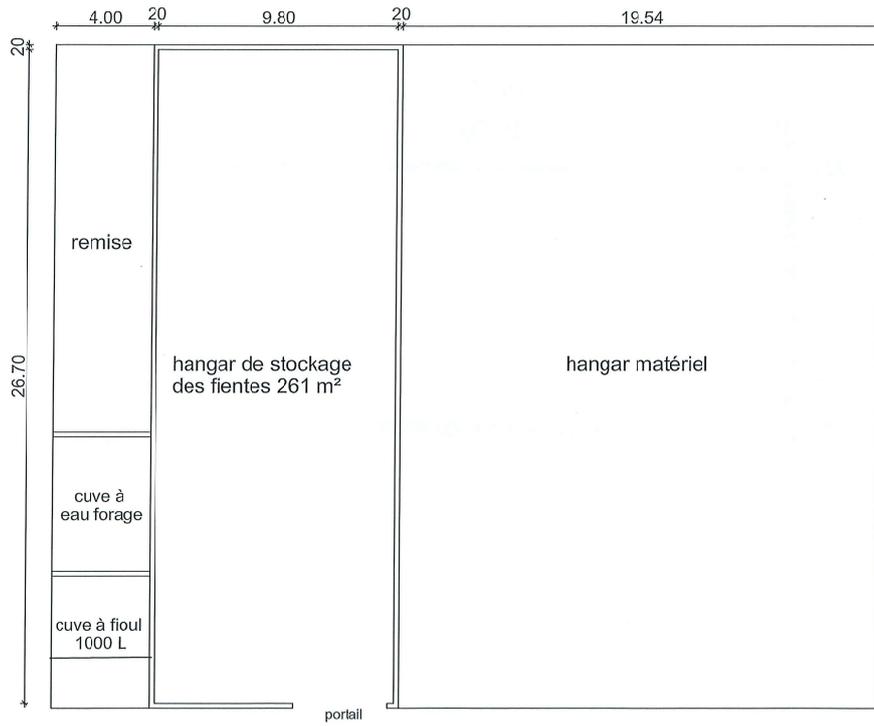
IGN - Copie et reproduction interdites

VUE EN PLAN STO 61

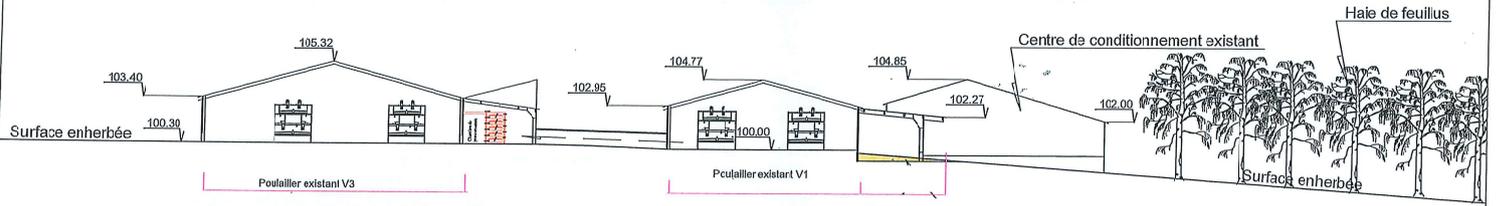


**Ce plan est un document
administratif, il ne peut en aucun
cas servir de plan d'exécution.**

VUE EN PLAN STO 62

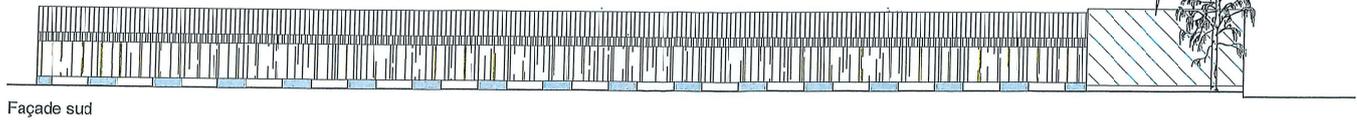


Ce plan est un document administratif, il ne peut en aucun cas servir de plan d'exécution.



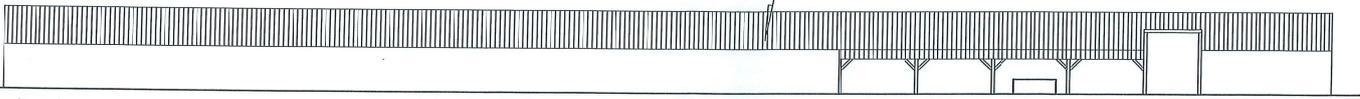
PC 3 Coupe de profil	Echelle : 1/100
Mètre d'ouvrage	
EABE TOLZE Yves L'élonge n°2 22400 SAINT CONNAN	
Atelier de projet	
L'élonge n°2 22400 SAINT CONNAN Section ZA-Parcelles n° 7, 8, 85 et 86	
<small>Les présentes plans ne constituent que le projet architectural. Ils sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. Ils n'ont pas de valeur d'attribution. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution.</small>	

Centre de conditionnement existant

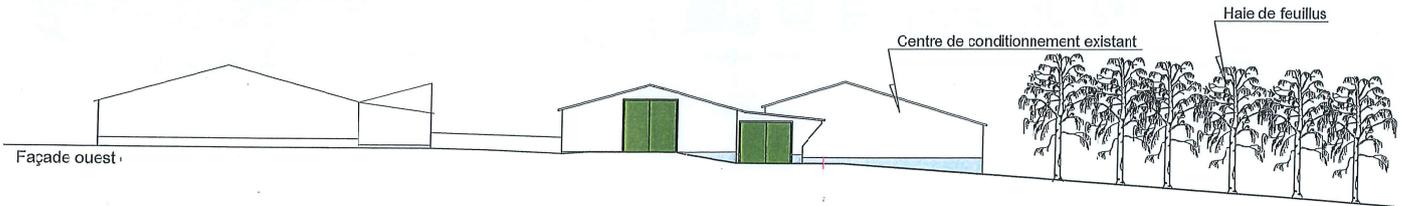


Façade sud

Poulailler existant V3

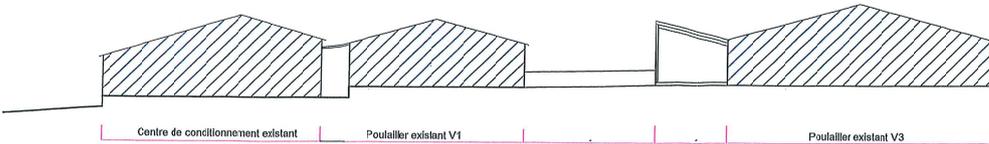


Façade sud



Façade ouest

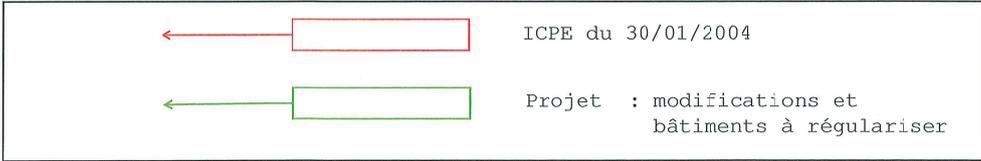
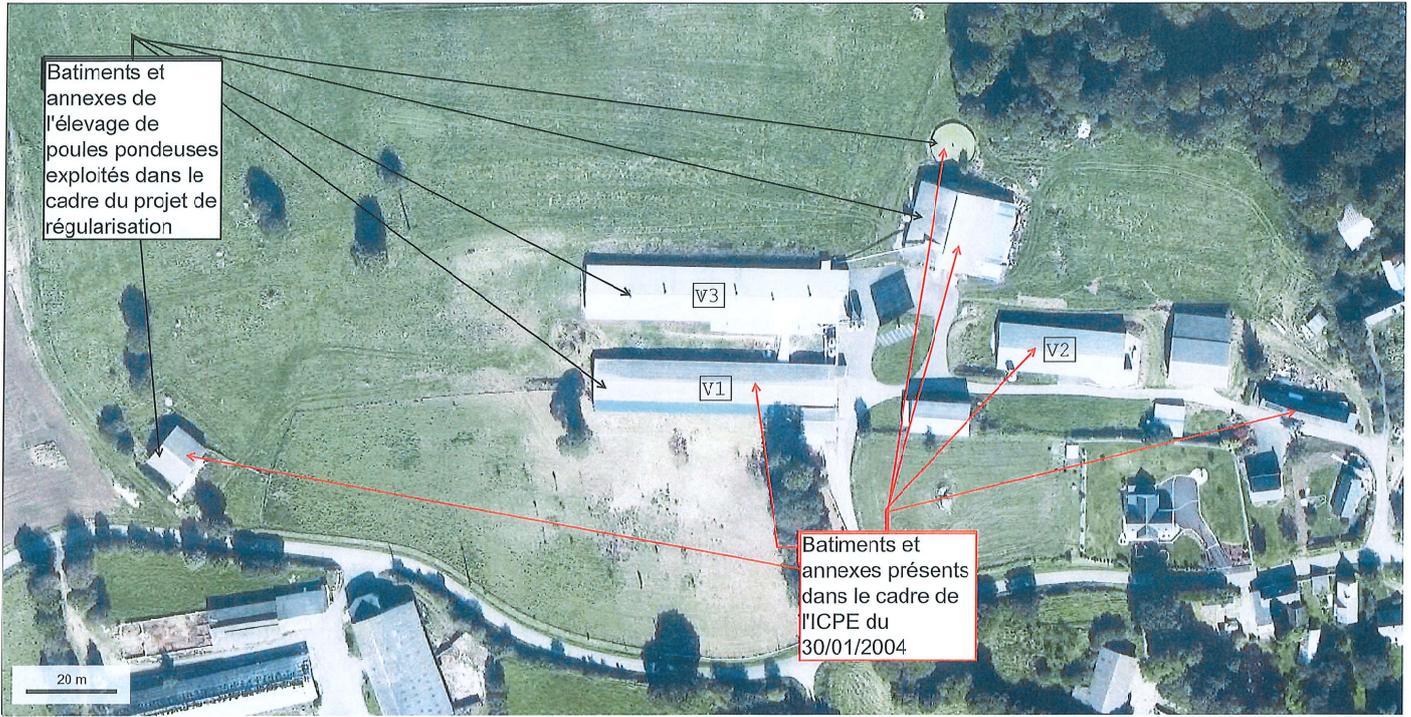
Façade ouest



Façade ouest des annexes 2 et 3

PC B Façades	Echelle : 1/250
Maître d'ouvrage	
EMILY TOURZE Yves L'Étang neuf 22400 SAINT COULMAN	
Adresse du projet	
L'Étang neuf 22400 SAINT COULMAN Section Za - Parcelles 7, 8, 85 et 86	
<small>Les présents plans ne constituent que le projet architectural. Ils sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. Ils font l'objet d'un dépôt en mairie et ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution.</small>	

EARL TOUZE
Historique du site



PLAN DE CIRCULATION
ET DES ZONES À RISQUES
Ech : 1/1000



Site de "L'étang neuf"
22480 SAINT CONNAN

LEGENDE

Bâtiments d'élevage :

- V1 Poulailler poules pondeuses
- V2 Poulailler désaffecté
- V3 Poulailler poules pondeuses

Annexes :

- ☐ silo d'aliment
- 2 : Groupe électrogène extérieur

→ Circuit arrivé et départ des animaux

→ Circuit livraison aliment

→ Circuit enlèvement des composants

--- Réseau EDF enterré

--- Réseau eau enterré

☐ silo d'aliment

🔥 Extincteurs

⚠ Danger d'électrocution

⚠ Danger de chute

⚠ Danger de noyade

🔥 Risque incendie

